

## C'est quoi une borne frontière ?

Une borne frontière est une pierre taillée servant de délimitation entre deux pays. Concernant le territoire des Pyrénées, la délimitation concerne les nations française et espagnole. La ligne divisoire est étendue sur 656,3 km de longueur et concerne 602 bornes. Sur le territoire d'Urrugne, 15 bornes sont présentes, commençant par la 9<sup>ème</sup> située au sommet du Mandale et finissant à la 24<sup>ème</sup> située au sommet de la Rhune.

## Quelle est l'histoire des bornes frontières au Pays Basque ?

Le tracé de la frontière franco-espagnole remonte à la signature du traité des Pyrénées entre les royaumes d'Espagne et de France, en 1659. De 1784 à 1792 la commission Caro - d'Ornano dite "des limites" fut chargée de clarifier le tracé afin d'éviter les contestations.

Le traité des Pyrénées, signé à Bayonne le 2 Décembre 1856 et trois autres conventions additives achevèrent le travail après deux siècles de négociations, de cartographies et de tractations pour arriver à un tracé qui ne fut plus trop contesté.

Le traité précisait que la frontière suivait la ligne de partage des eaux entre les deux pays, avec quelques exceptions, dans le val d'Aran et pour l'enclave de Llivia notamment. Elle devait être matérialisée par des bornes de pierre ou des croix gravées dans la roche et numérotées d'est en ouest.

La convention additive du 28 décembre 1858 au traité du 2 décembre 1856 fixe la frontière depuis l'embouchure de la Bidassoa jusqu'au point où confinent le département des Basses-Pyrénées (nommé ainsi à l'époque), l'Aragon et la Navarre, c'est à dire à la table des Trois Rois.

## Quelques exemples photographiques de bornes frontières :

